



**POUR NOUS CONTACTER :**  
[sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr)

Isabelle ELAZZAOUI  
DIT Montreuil ☎ 01-49-20-55-23

Elisabeth VERET  
Site Réaumur ☎ 01-55-80-87-08

Nicolas CHAMBON  
TP 14/2 ☎ 01-56-53-68-61

Lionel HAMON  
TP CAS ☎ 01-40-33-21-38

**NOS PERMANENCES :**

Lundi Site NDV ☎ 01.44.50 46 72  
[sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr)

Lundi AM Site Réaumur ☎ 01.55.80 66 44  
[sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr)

Souvenez-vous

**Nous étions 2 643 en 2004  
nous ne sommes plus  
que 2 108 en 2007 !!!**

**La diminution des effectifs parisiens  
du Trésor Public s'élève à 24 % soit -  
535 agents**

**Trésoreries : - 22%**

**DIT : - 18,5 %**

**Ensemble RGF / PGT : - 27 %**

*(calcul effectué à partir des listes électorales, en excluant les collègues en congés longue durée, en formation, répartis dans les nouveaux CBCM et affectés aux Domaines et au pôle national de soutien Moyens de Paiement)  
Ce calcul tient compte de l'intégration de la PGT.*

Battre le fer tant qu'il est chaud

*La grève du 27 mars a été particulièrement bien suivie en région parisienne. Il est vrai que la fusion DGI-DGCP y prend une dimension toute particulière, avec la constitution d'une direction unique pour tout le 75 avec plus de 6 000 agents, d'une autre dans le 92 qui collectera un montant d'impôts et de taxes équivalant au PIB de la Hongrie. Tout ceci génère de fortes inquiétudes sur le contenu et l'exercice des missions avec notamment des structures nationales de contrôle fiscal rattachées localement, des fermetures plus que prévisibles de trésoreries, et les suppressions d'emplois... Les inquiétudes l'emportent sur les certitudes.*

*La grève du 27 mars a été l'occasion également d'exprimer un rejet catégorique du projet de Loi sur le mobilité dans la Fonction Publique, ce projet étant ressenti au Trésor et aux Impôts comme une véritable agression contre le statut, comme une double peine venant après la RGPP qui elle s'attaque à nos missions de service public.*

*La grève du 27 mars est également un acte fondateur pour l'avenir du syndicalisme « Solidaires » dans la future administration unique. Pas question pour nous d'opposer les agents des deux anciennes entités. Les militants SUD Trésor et du SNUI (tous les deux membres de l'Union syndicale Solidaires) l'ont préparé ensemble, ensemble, ils ont organisé le rassemblement qui a regroupé plus de 300 manifestants devant la RGF, ils ont surtout interpellé d'une même voix M.PARINI, Receveur Général des Finances et coordonnateur de la fusion DGI-DGCP.*

*Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance du compte rendu de cette audience, vous pourrez ainsi remarquer la combativité des militants de SUD et du SNUI, leur souci d'être en phase avec la réalité de terrain et les interrogations des agents du Trésor et des Impôts.*

# Compte rendu d'audience

## avec M. Parini, Receveur Général des Finances

### Coordonnateur de la fusion DGI / DGCP

Dans le cadre de l'intersyndicale SUD TRESOR, SNUI, CGT IMPOTS ET TRESOR, la journée de grève du 27 mars 2008, s'est traduite au niveau de la Région Ile de France, par une rencontre avec M PARINI, coordonnateur de la fusion DGI/CP et Receveur Général des Finances assisté de M HALBIQUE, Chef des Services du Trésor Public à la RGF.

Pour la délégation SNUI, SUD-TRESOR, il s'agissait d'obtenir des réponses, des précisions face à des attentes, des inquiétudes franciliennes que nous articulerons autour du triptyque suivant :

#### ☛ Missions

Selon M PARINI, contrairement à la mission 2003, il ne s'agit pas de supprimer les petites trésoreries .Le principe ordonnateur/comptable est maintenu et le contrôle interne demeure.

Les missions de contrôle fiscal ne sont pas remises en cause et la preuve sera faite quand les structures DGFIP seront mise en place.

Dans la mise en place de cette nouvelle architecture, il s'agit selon le coordinateur « de réformes de structures et non de missions ».

#### ☛ Structures/Emplois

M PARINI nous a confirmé que les Trésoreries de recouvrement ont vocation à rejoindre les CDI dans la configuration des nouveaux SIP, concernant Paris. Il est donc, clairement affiché que les agents du Trésor qui s'occupent du recouvrement ETAT iront en CDI/SIP.

Il nous a également précisé que les Trésoreries qui s'occupent de la gestion des collectivités locales resteront à leur place. Il n'est donc pas question pour lui que ces dernières basculent soit dans la Fonction Publique Territoriale soit dans l'Hospitalière pour la TGAP.

M. PARINI confirme également le gigantisme du regroupement des deux entités, DGI/DGCP et revendique sa volonté de construire, à travers cette fusion ; une visibilité plus importante et identifiable au sein de l'appareil de l'Etat, même si c'est un peu lourd à gérer...

En effet, selon lui, il faut des « patrons » forts et identifiés.

Ce terme de «Patron» employé par M. Parini est apparu de manière très redondante ce qui laisse présager un véritable séisme relationnel et culturel du global au local !!!

#### ☛ Conditions de vie au travail

Concernant Paris, le gigantisme de la structure locale amène d'autres interrogations.

On serait en droit de penser qu'un tel bouleversement a été réfléchi, programmé, bref ficelé comme il se doit !! Et qu'enfin, il soit un peu présenté aux principaux intéressés : NOUS agents du Trésor et de la DGI !!

La délégation a mis l'accent sur les enjeux de l'accueil (confidentialité, sécurité..).

Selon M PARINI, les modalités de sécurité de la DGCP vont s'exporter à la DGI.

A propos de nos autres interrogations d'ordre locales, il confirme que ces dernières trouveront leurs réponses lors de la création de la DLU 75 courant 2009.

Cela a de quoi nous laisser pantois ! En effet, comment peut-on nous faire croire qu'une telle fusion impactant des milliers d'agents n'est pas déjà précisément construite, qu'aucun schéma directeur précis ne puisse être communiqué... 2009 c'est demain !!!

On souhaiterait nous cacher les choses qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Si tel est vraiment le cas, alors on peut réellement s'inquiéter et craindre pour l'avenir, mais également s'indigner d'une telle hypothétique improvisation qui pour Paris concerne plus de 6400 agents !!!!

Malgré les attentes, les interrogations très fortement exprimées par les agents, notamment en HMI (300 personnes étaient présentes devant la RGF), notre déclaration liminaire, nos remontées successives pour obtenir des réponses, cette rencontre à dominante ministérielle, nous a laissé insatisfaite !!!

**Plus que jamais l'heure est à la vigilance et à la mobilisation de tous les agents. Plus que jamais le Coordonnateur doit reconstruire un dialogue social digne de ce nom !**

La Délégation syndicale était composée de 5 personnes du SNUI et SUD – TRESOR Régionale et 5 de la CGT.

La CGT introduit son propos dans un contexte général et fait part d'inquiétudes croissantes des agents face aux bouleversements introduits par la fusion DGI / DGCP et dans un domaine plus large, par la RGPP (revue Générale des Politiques Publiques) et des conséquences des articles 7,8, 9 etc...

Le SNUI, SUD Trésor ont poursuivi en interpellant M. Parini dans un préliminaire se voulant plus précise encore, quant aux interrogations légitimes que porte cette fusion :

### **Déclaration liminaire**

*C'est avec une insuffisance d'actif que notre Ministre Eric Woerth, a clôturé la « phase d'approfondissement » des travaux devant conduire à la constitution de la Direction Générale des Finances Publiques.*

*Les sujets relevant des conditions de vie au travail et des règles de gestion ont été renvoyés aux calendes grecques ; le ministre refuse toujours d'aborder le sujet central de l'emploi et des effectifs ; les efforts et les préjudices subis par les agents des deux réseaux depuis plus de 10 ans ne sont toujours pas véritablement reconnus.*

*En mélangeant des missions, des publics, des intérêts, des structures, des agents avec des formations, des technicités, des cultures spécifiques, ce n'est plus la fusion mais la confusion !*

*Tout cela est totalement différent, conduisant à l'appauvrissement des missions, des métiers, des compétences et à une concentration inhumaine des structures. Une fois de plus, le gouvernement, usant du prétexte démagogique des fausses simplifications pour l'usager, poursuit sa politique de suppressions massives des emplois.*

*C'est pourquoi, le 27 mars 2008, nous appelons l'ensemble des personnels des Impôts du Trésor à une journée de grève et d'action sur la plate-forme revendicative que vous connaissez ; journée marquée par les annonces récentes de réforme statutaire au sein de la Fonction Publique.*

*Une fois de plus, nous trouvons décevant de devoir manifester plus, pour gagner plus...*

*Au plan régional de l'Ile-de-France, et au vu des annonces ministérielles (directions locales uniques, services des impôts des particuliers, etc.), un grand nombre de questions restent en suspens et nous attendons des réponses à l'occasion de cette rencontre sur les points suivants :*

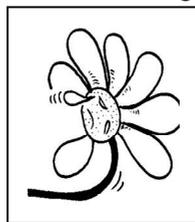
**Au sein des structures**, quelles modalités de fusion des TG et des DSF de la RIF, et, en particulier des entités de Paris et des Hauts-de-Seine ? Quel pilotage et quelle gestion des agents dans des méga-structures à la taille inhumaine ?

**A titre d'illustration**, quid du maintien des missions, des emplois et des métiers spécifiques de la RGF (en particulier le recouvrement en lien avec la mise en place des SIP) ? DRESG, cadastres franciliens, directions du contrôle fiscal, ACIP, etc. : que deviennent ces services avec la fusion ?

**Quelle sera la définition précise des périmètres pour les missions et les agents** au sein des futurs SIP et plus largement des préfigurations à venir en Ile-de-France ?

**Concernant la politique immobilière**, après les nombreux chantiers subis par les collègues, à quoi devons-nous encore nous attendre ? Quelles sont les fusions de sites prévues ? Quels moyens dégagés et quel modus operandi choisi, sachant que la DGI est propriétaire de ses sites et la DGCP majoritairement locataire, tout cela dans des locaux déjà souvent trop exigus ?

Cette question nous amène tout naturellement à évoquer un axe fort de notre revendicatif, le sujet **des conditions de vie au travail** des agents. Plateaux, marguerites (fleurs du mal...),



open spaces (open stress !) continueront-ils à être la norme alors même que les grands médias nationaux dénoncent les conséquences catastrophiques de ces aménagements dans le monde du travail ?

La problématique de l'accueil du public (très différent à la DGI et à la CP), en termes de stress au travail, de sécurité et de confidentialité, va-t-elle enfin être traitée à la hauteur des attentes des agents et des usagers ?

**Enfin, quelles seront les modalités transitoires** de mise en œuvre pour la RIF en matière de mutations et d'affectations, dans un contexte de fusions et de réformes permanentes ? Quelles garanties pour les collègues, compte tenu des règles différentes appliquées à la DGI et à la DG ?

Beaucoup de questions et peu de réponses à ce jour, de grandes inquiétudes et un mécontentement certain des collègues : vous comprendrez notre impatience à obtenir des réponses claires et rapides sur ces sujets essentiels pour chaque agent de la future DGFip en Ile-de-France.

Des remarques ? Contactez-nous :  
sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr

## Fusion et suppressions d'emplois

**Le compte-rendu des débats tenus lors du dernier comité technique paritaire local par M. Halbique, Fondé de la Recette Générale des Finances, a été l'occasion pour l'Administration justifier les pénuries en moyens matériels et humains que nous subissons.**

### Budget 2008 :

Le budget de la R.G.F. s'élève à de 144,5 millions €, dont 107 millions € pour la rémunération du personnel et 37 millions € pour le fonctionnement et l'investissement proprement dit. Cette somme n'inclut pas les dépenses prises en compte directement au niveau de la DGCP (exemple : travaux NDV), et comprend toutes les dépenses abondées directement par la Direction et sur lesquelles la Recette n'a aucun pouvoir de discussion (loyers, dépenses informatiques, affranchissement, frais de recouvrement..).

On voit là tout le problème de la LOLF, outil à gérer la pénurie, et à supprimer du personnel en mettant en concurrence dépenses de personnel et dépenses de fonctionnement : ainsi, le nettoyage est maintenant confié à des prestataires privés, dans le cadre d'un marché national, et le rôle de la Recette est de vérifier le service fait, via les chefs de service et le carnet de liaison ! Mais étant donné que ces contrats sont réalisés pour faire des économies, on peut se demander si la qualité du nettoyage reste la priorité ? Pour chaque agent, les postes fournitures et téléphonie sont en nette diminution.

### Suppressions d'emplois 2008 : - 59

Le « mécano » administratif consiste, grâce au sous-effectif structurel de Paris généré par le coût de la vie notamment celui du logement et la difficulté à faire jouer les solidarités familiales dans une « mégapole », à justifier via le couperet ORE le non remplacement des emplois vacants préexistants.

D'année en année, le processus est répétitif, les difficultés quotidiennes aggravées par le manque de recrutement venant ainsi confortées les diminutions successives imposées par l'ORE.

Cette année, l'administration a argumenté son discours concernant la répartition des 59 suppressions d'emplois autour de trois règles mais tout en tenant compte selon elle du sous-effectif criant du secteur local de la Recette:

☛ **Mutualisation des « paramètres transversaux »** (il s'agit d'emplois attribués « en plus » des résultats de l'ORE » à la TG selon des spécificités comme par exemple le nombre d'agents à former). Cette année, il a été décidé de répartir ce « supplément » par une règle de trois.

☛ Lorsque **les postes sont fusionnés**, les effectifs n'atteignent le niveau prédéfini par l'ORE que trois ans après la fusion.

☛ **Pour les postes comptables, le nombre de postes est toujours supérieur d'une unité** au nombre ORE des emplois, sauf s'ils « bénéficient » d'accueil commun.

Dans les faits, 64% des suppressions 2008 touchent les Trésoreries (48% des emplois B et C), qui rejoignent ainsi en cette phase de pré-fusion les injonctions de l'ORE.

## La fusion DGI /DG à Paris

Selon La direction de la Recette, cette dernière ne s'inscrit pas dans les expérimentations 2008 de D.L.U. (direction locale unique) ou/et de SIP (service Impôts des particuliers). **Tout commence donc au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

Paris fusionné comptera 6 600 agents dont plus de 2 000 pour le Trésor Public (sans compter les actuels mis à disposition et détachés rattachés administrativement à la RGF). La carte des SIP envisagés fera l'objet d'une présentation « hiérarchique » :

- ☛ Le 4 avril aux chefs de poste
- ☛ Avant l'été pour les adjoints
- ☛ En septembre officiellement

La direction locale compte tenu des enjeux et de sa taille serait organisée selon le modèle défini lors des réunions ministérielles :

- ☛ 3 pôles fiscaux (il y a 6 DSF)
- ☛ 1 pôle « missions transversales »
- ☛ 1 pôle « gestion publique »
- ☛ 1 pôle Secteur Local,

Le Receveur est comptable principal de la Région Ile de France et du département de Paris

Ces trois derniers pôles de la future D.L.U. devraient être localisés autour de l'ensemble Réaumur/Notre Dame des Victoires

Les actuels CDI sont les futurs SIP : les Trésoreries Impôts vont disparaître, les agents étant détachés d'office auprès du ou des CDI dont dépendait leur Trésorerie.

De fait, cela va conduire à la disparition de 32 points d'accueil des contribuables sur Paris,...ce qui ne favorisera pas selon nous l'amélioration du service rendu bien au contraire ... On ne s'improvise pas agents des impôts ni du trésor par le seul fait d'une structure commune !

Sans compter qu'aucune précision n'est apportée tant au niveau des conditions d'accueil que de celles des conditions de travail et de sécurité des agents.

### **350 euros bruts dits prime de fusion seront versés avec le traitement d'avril.**

Y ont droits : tous les agents A, B et C exerçant dans le réseau du Trésor Public. La quotité de temps de travail prise en compte est celle de l'agent au 1<sup>er</sup> avril 2008

**Pour tous renseignements complémentaires. Contactez nous.**